

Reçu le 22 DEC. 2018



PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Rodez, le 19 DEC. 2018

Direction
de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

La Préfète de l'Aveyron

Bureau de
l'environnement et du
développement durable

à

Monsieur le Maire de Campagnac
Mairie de Campagnac

Affaire suivie par :
Sandrine DEMETRIUS
Tél : 05 65 75 72 69
Fax : 05 65 75 72 29
Courriel :
sandrine.demetrius@aveyron.gouv.fr


12560 CAMPAGNAC

Objet : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
dans sa formation « Sites et Paysages »

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation « Sites et Paysages » a examiné, au titre de l'article L122-7, lors de la séance du 13 novembre 2018, une étude de dérogation à la loi Montagne. Cette étude concerne le changement d'une partie du zonage U du secteur des « Rebels » en zones Ux pour une superficie d'environ 2,6 ha et en zone N pour une superficie d'environ 6,3 ha à hauteur de l'échangeur n° 41 sur l'autoroute A75, sur la commune de Campagnac.

Je vous informe que la commission a émis un **avis favorable** au dossier présenté.

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Copie à Monsieur le directeur départemental des Territoires



PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Rodez, le 20 DEC. 2018

Direction
de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau de
l'environnement et du
développement durable

Affaire suivie par :
Sandrine DEMETRIUS
Tél : 05 65 75 72 69
Fax : 05 65 75 72 29
Courriel :
sandrine.demetrius@aveyro
n.gouv.fr

La Préfète de l'Aveyron

à

Monsieur le Maire
Mairie de Campagnac

12560 CAMPAGNAC

Objet : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
dans sa formation « Sites et Paysages »

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation « Sites et Paysages » a examiné une étude de dérogation au titre de l'article L111-9 du code de l'urbanisme (amendement Dupont), lors de la séance du 13 novembre 2018. Cette étude concerne le changement de destination du zonage U en zonage Ux de la carte communale sur le secteur des « Rebels » situé près de l'échangeur n° 41 de l'A75, commune de Campagnac.


Je vous informe que la Commission a émis un avis **favorable** au projet.

Au vu de cet avis, j'accorde la dérogation prévue au titre de l'article L111-9 du code de l'urbanisme.

Cet accord ne présume aucunement les décisions qui seront ultérieurement prises.

Toutefois, je reste très réservée quant à l'opportunité de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone au regard de l'existence de la zone d'activités de La Tieule située en face et de la gestion économe des espaces.

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire Générale



Michèle LUGRAND